

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être répondre aujourd'hui à la question habituelle sur les travaux de la Chambre et nous annoncer les mesures que le gouvernement a l'intention de nous soumettre dans les prochains jours.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'annonce avec plaisir que demain sera un jour désigné. Des dispositions spéciales ont été prises pour la visite du président Mitterrand de la France, lundi. Nous réfléchissons à ce que nous ferons mardi. Si les négociations se déroulent bien, nous pourrions communiquer le programme à la Chambre demain ou le jour suivant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question porte aussi sur les travaux de la Chambre. Le secrétaire parlementaire sait que, hier, à la réunion des leaders, j'ai demandé qu'on nous laisse savoir le plus tôt possible quand le gouvernement passera à des mesures d'initiative ministérielle et qu'une heure sera réservée aux initiatives parlementaires. Un projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) doit être mis aux voix et je saurais gré au secrétaire parlementaire de nous dire quand le vote pourra avoir lieu.

M. Lewis: Monsieur le Président, tout dépend de quand les mesures d'initiative gouvernementale seront prises en considération. Si des mesures du gouvernement sont à l'étude mardi, normalement, ces délibérations seront suivies de l'heure des initiatives parlementaires, et ce soir-là nous aurons la dernière heure de débat et le vote sur le projet de loi de la députée.

A ce stade-ci, j'ignore au juste si mardi sera une journée de l'opposition ou une journée réservée aux affaires émanant du gouvernement. Cependant, je comprends les responsabilités du député et d'autres membres de comités, et sitôt que nous serons au courant, nous nous mettrons certes en rapport avec le bureau du leader parlementaire du député.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre cette discussion sur les travaux de la Chambre. Je tiens à dire, et je pense que tous les députés seront d'accord avec moi, que la réponse qui nous a été donnée, est absolument inutile. Nous savons tous que demain est un jour réservé à l'opposition. Nous n'ignorons pas que le président de la France sera parmi nous lundi prochain. Voilà maintenant qu'on nous dit que le gouvernement ignore ce qu'il va faire mardi ou mercredi. En fait, on ne répond pas à nos questions. Je voudrais qu'on respecte la tradition qui veut que le gouvernement donne à la Chambre son programme de la semaine, comme cela s'est toujours fait dans le passé.

Privilège—M. Andre

• (1510)

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends les observations de mon honorable collègue. A l'heure actuelle, nous négocions certaines questions. Nous espérons avoir des nouvelles du bureau de mon collègue au sujet de certaines questions cet après-midi. Je ne tiens pas à négocier les travaux de la Chambre dans cette enceinte. Nous sommes certes disposés à rencontrer les représentants des deux partis, afin de discuter de ces questions aussitôt qu'ils seront en mesure de nous faire connaître leur position.

M. le Président: La présidence donnera tout d'abord la parole à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) au sujet d'une question de privilège, puis au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), toujours au sujet d'une question de privilège, et enfin, au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE VIOLATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège avec un certain regret, mais j'estime devoir le faire étant donné que mes droits de député et de ministre sont en jeu, de même que ceux de tous les députés.

Dans sa question, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a laissé directement entendre que je pourrais être en conflit d'intérêts à l'égard de la prise de contrôle éventuelle de Dome par Amoco Canada sous prétexte qu'un des membres de mon association de circonscription est un employé d'Amoco Canada.

Laissez-moi vous expliquer dans quelle situation difficile je me trouverais, ainsi que n'importe quel autre député, si je laissais passer une telle accusation. M. Sherrold Moore a le seul tort d'être un citoyen qui s'intéresse à la politique et qui y participe en faisant volontairement don de son temps à notre parti, aux niveaux provincial et fédéral. C'est son seul péché, si je puis dire. C'est une activité essentielle pour nous tous, car elle nous permet de faire fonctionner nos associations de circonscription. Elle est absolument indispensable au succès de nos partis et de notre système politique.

Je ne serais nullement étonné, monsieur le Président, que certains membres de mon association travaillent pour Dome. Je sais qu'il y en a déjà eu par le passé. Je sais qu'au moins un autre employé de mon association travaille pour Amoco. Il y a également d'autres membres de mon association qui travaillent pour d'autres sociétés pétrolières.

L'insinuation selon laquelle je serais en conflit d'intérêts en ce qui concerne le secteur énergétique du fait que des bénévoles de mon association de circonscription travaillent dans ce secteur, s'attaque aux racines mêmes du processus démocratique et nous ne pouvons absolument pas la laisser passer.